

Mouthiers sur Boëme

SOMMAIRE

Conseil municipal 3 septembre	p 2
Indicateurs de pollution.....	p 3
Assainissement collectif 2009	p 3
Médaillées	p 3
Boëme patrimoine raconte Mademoiselle PERIN	p 4
Accueil de notre jumelle	p 5
Liste électorale	p 5
Remaniement du cadastre.....	p 5
École de foot.....	p 6
Tennis	p 6
Sentiers de la Boëme	p 7
Attelages de la croix ronde.....	p 7
Etat Civil	p 8
Agenda octobre-novembre.....	p 8



La supérette change de têtes ; bienvenue aux nouveaux, bonne retraite aux anciens

Photo Alain PORTE

LE RESPECT DES RÈGLES

De l'avis des personnes extérieures à la commune, notre village est très apprécié pour son aspect général, tant pour ses circuits de randonnée que pour la qualité du vieux bourg.

Pour nous qui y vivons et le voyons tous les jours de l'intérieur, ceci nous semble tellement naturel que nous ne le remarquons plus.

Nous avons assisté récemment à une rencontre avec l'association « les petites cités de caractère » afin de pouvoir y adhérer. Hélas, il a fallu nous rendre à l'évidence, nous ne pourrons être retenus pour cette adhésion. En effet, les conditions sont très draconiennes, principalement sur l'aspect extérieur des anciens immeubles situés dans le centre bourg.

Il est vrai que nous constatons depuis quelques années, de nombreuses modifications de façades réalisées sans autorisation préalable. Celles qui se remarquent le plus sont en général, celles qui ne respectent pas l'environnement (volets PVC, volets roulants en fermeture de baies ou de garage, murs de clôture ne respectant pas les hauteurs et toujours en agglo brut plusieurs années après leur édification...).

Nous ne pensons pas que les monastériens souhaitent dégrader l'aspect général de notre bourg, aussi nous pensons utile de rappeler à nouveau les démarches préalables obligatoires à réaliser avant tout commencement de travaux.

Toute nouvelle construction de plus de 20 m² nécessite le dépôt préalable d'une demande de permis de construire.

Toutes les constructions annexes à l'habitation

- garage - terrasse - véranda - abri de jardin - piscine - châssis, serre - clôture (murs ou autres) - modifications d'aspect extérieur (remplacement d'huisseries, de volets, de porte de garage...) même si celles-ci n'entraînent pas de travaux de maçonnerie doivent faire l'objet d'une demande de déclaration préalable

Toutes les demandes concernant les travaux situés dans les divers périmètres classés sont instruites par le service départemental de l'architecture et du patrimoine qui est à disposition de chacun pour tous les conseils nécessaires avant travaux.

Nous vous demandons donc de bien vouloir prendre contact avec la mairie avant toutes constructions et tous travaux sur vos biens immobiliers.

Cette démarche très simple évitera bien des problèmes par la suite.

Qui sait ? Avec l'effort de chacun, peut-être pourrions nous obtenir le label de « petite cité de caractère » et notre développement touristique ne pourrait qu'en être amélioré.

Cécile FORGERON
Maire

CONSEIL MUNICIPAL séance du 3 septembre 2010

Poste de bibliothécaire
Le Conseil décide d'appliquer à M. Francis DUBA-LANS, assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, le régime indemnitaire instauré pour le personnel communal, à savoir : une indemnité d'administration et de technicité (ATS) et une prime de technicité des agents de bibliothèques.

Bibliothèque

Le Conseil municipal décide l'acquisition d'un ordinateur portable pour mise à disposition de la bibliothèque.

Inscription d'un enfant en classe CLIS école Châteauneuf

Le Conseil accepte l'inscription en classe CLIS à Châteauneuf d'un élève de Mouthiers et accepte, de ce fait, de participer financièrement aux frais de scolarité.

Rapport annuel 2009 service assainissement

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2009 du service assainissement (Voir détails page 3).

Bulletin municipal

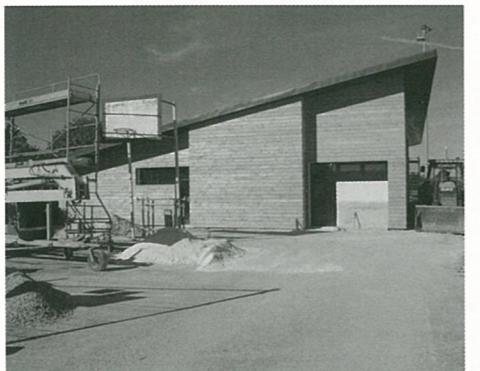
Un appel d'offres sera lancé pour le projet d'impression du bulletin municipal en quadri-couleurs à partir de 2011.

Prochaine réunion publique du Conseil Municipal

**VENDREDI
5 NOVEMBRE
20 H 30**

Convention SIAEP/Commune pour borne incendie

Le Conseil autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune et le syndicat d'eau potable pour la pose d'une borne incendie au village du roc dans le cadre du renforcement de l'alimentation en eau potable.



Le club house du foot prend sa nouvelle peau

Application tarif « fuite » eau

Le Conseil décide d'appliquer le tarif « fuite » sur la partie assainissement de la facture d'eau d'un administré, suite à une fuite d'eau d'environ 4000 m³ en 2009.

Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Le Conseil décide de signer une convention avec l'Etat pour la mise en place de la télétransmissions des actes établis par la mairie et soumis au contrôle de légalité : délibérations du conseil municipal, arrêtés municipaux, comptabilité, marchés publics, documents d'urbanisme, ...

Modifications budgétaires

Commune
Virements de crédits d'investissement :
au 20415/134 + 19 300
Crédits à réduire :
au 2315/134 - 19 300,00

Convention entretien des chemins de randonnées

Le conseil municipal demande au comité départemental de randonnées de la Charente de modifier le projet de convention à passer entre la commune et le département pour l'entretien des chemins de randonnées.

Indemnité de gestion au trésorier municipal

Le Conseil municipal décide d'accorder à M Joël NICOLAS de LAMBALLERIE nouveau trésorier municipal depuis le 1er juillet 2010, l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté du 16 décembre 1983.

Projet privé de construction d'un chenil

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les plans du projet de création d'un chenil (élevage, garde-nièges et ultérieurement fourrière). Le dossier en est au stade du dépôt d'un certificat d'urbanisme qui est en cours d'instruction. Le Conseil prend acte.

La Poste

Le Conseil Municipal accepte la proposition de la Poste de faire imprimer des enveloppes « prêt-à-poster » à raison de 1 000 enveloppes pour la somme de 600 €.

**SACS JAUNES
JEUDI
14 et 28**

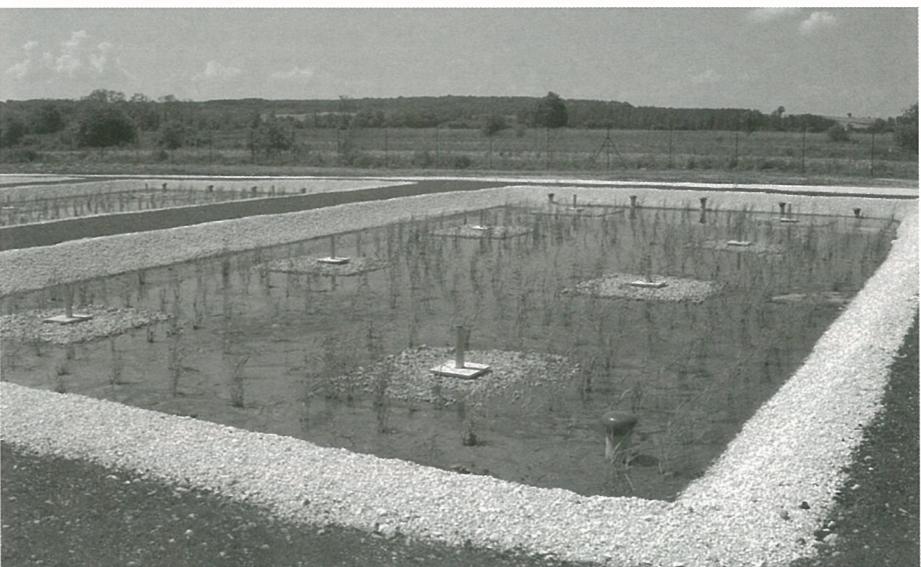
**SACS NOIRS
MERCREDI
6, 13, 20, 27**

Indicateurs de pollution

Indicateur de pollution des eaux usées après traitement, la DBO5, ou Demande Biochimique en Oxygène correspond à la quantité de dioxygène nécessaire aux micro-organismes aérobies de l'eau pour oxyder les matières organiques, dissoutes ou en suspension dans l'eau. Ce paramètre constitue un bon indicateur de la teneur en matières organiques biodégradables d'une eau au cours des procédés d'autoépuration.

La DBO est mesurée au bout de 5 jours (=DBO5), à 20 °C (température favorable à l'activité des micro-organismes consommateurs d'O₂) et à l'obscurité (afin d'éviter toute photosynthèse parasite). Deux échantillons sont nécessaires : le premier sert à la mesure de la concentration initiale en O₂, le second à la mesure de la concentration résiduelle en O₂ au bout de 5 jours. La DBO5 est la différence entre ces 2 concentrations. Les mesures seront effectuées sur un même volume et le second échantillon sera conservé 5 jours à l'obscurité et à 20 °C.

Elle atteint 99 % pour notre station.



Médailles

Ce lundi 4 octobre, Monsieur le sous-préfet d'Angoulême a remis la médaille d'honneur communal, argent, à madame le Maire, Cécile FORGERON et à Christine DISCOUR, adjointe en charge des affaires scolaires.

La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est destinée à récompenser celles et ceux qui ont manifesté une réelle compétence professionnelle et un dévouement constant au service des régions, des départements, des communes et de leurs établissements publics.

Peuvent se voir attribuer la médaille d'honneur régionale, départementale et communale :

- les titulaires et anciens titulaires de mandats électifs des régions, des départements et des communes ;
- les membres et anciens membres des comités économiques et sociaux ;

Ces médailles peuvent également être attribuées aux agents et anciens agents des régions, des départements, des communes et de leurs établissements publics.

Par ailleurs, les agents et anciens agents de l'Etat ayant rendu des services pour le compte de ces collectivités locales et établissements publics peuvent eux aussi être attributaires de ces médailles.

La médaille d'honneur régionale, départementale et communale comporte trois échelons :

- l'échelon "argent", qui peut être décerné après 20 années de services ;
- l'échelon "vermeil", qui peut être décerné après 30 années de services aux titulaires de l'échelon "argent" ;
- l'échelon "or", qui peut être décerné après trente-cinq années de services aux titulaires de l'échelon "vermeil".

ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2009

L'assainissement collectif de notre commune repose depuis 2009 sur une nouvelle station de traitement des eaux usées. L'épuration s'effectue par le passage des eaux sur des filtres plantés de roseaux. La station est remplie à hauteur de 40 % de la charge organique nominale.

Avec plus de 95 % de rendements épuratoires sur les principaux indicateurs de pollution, la situation peut être jugée excellente.

En effet, les performances minimales du traitement doivent atteindre un rendement de 60 % pour la DBO5 (voir ci contre). Même chose pour la Demande Chimique en Oxygène qui atteint 96 % dépuration dans notre station des tourbières.

Le rapport annuel validé par le Conseil Municipal rappelle également les données techniques de l'équipement fait de presque 12 kilomètres de réseau, dont plus de 8,6 km sont en amiante-ciment.

472 foyers sont reliés à ce réseau collectif, pour un volume assujetti à facturation de 48 246 m³.

La société délégataire, AGUR, en contrat avec la commune pour 12 ans assure l'entretien des canalisations ainsi que les postes de relevage qui permettent de s'affranchir des obstacles et des pentes et acheminent ainsi les milliers de m³ jusqu'à la station. Une fois épurés ces effluents sont rejetés dans la Boëme.

la société assure une permanence 24 heures sur 24 au numéro indigo 0 820 027 057.

les délais d'intervention son inférieurs à une heure.

Pour cela, la société perçoit une part de la facture payée par l'abonné.

Sur une facture de 208,26 € correspondant à une consommation annuelle de 120 m³ d'eau, le délégataire recevra 58 €, la commune qui paie les remboursements d'emprunts correspondant aux investissements de la nouvelle station, recevra 120 €, l'Agence de bassin, percevra 18,6 € et l'Etat recevra 11 euros de TVA.

Mademoiselle PÉRIN racontée par les membres de Boëme Patrimoine

Mademoiselle Gilette PÉRIN est une des personnalités qui ont marqué Mouthiers par son implication dans différents aspects de la vie de la commune et surtout par son exigence d'amélioration du mieux-être de ses concitoyens. Née le 7 octobre 1910 à Bordeaux, elle est décédée le 23 mars 2009 à Berneuil à l'âge de 99 ans. Titulaire d'une licence de lettres et de deux certificats de licence en droit, elle se tourne vers les autres par altruisme et changeant d'orientation, fait des études d'infirmière puis d'assistante sociale.

A la débâcle de 1940, elle s'occupe des réfugiés malades soignés au dispensaire de Libourne que dirige Mademoiselle LEROY DE LENCHERES.

L'occupation et son cortège de difficultés rendent très compliquée la vie de ces deux dames. Leurs problèmes viennent à la connaissance de Monsieur de BARBARIN, dont la famille réside au logis du Gagnier.

Fondé de pouvoir à la Banque du Maroc à Fès, il propose du travail à sa cousine, Mademoiselle LEROY DE LENCHERES et aussi à Mademoiselle PÉRIN.

C'est le début d'une carrière en Afrique du Nord. 1942 Départ pour Casablanca et ouverture d'un home pour enfants à Ifrane dans l'Atlas ; 1946 Les difficultés politiques s'accumulent et Mademoiselle DE LENCHERES et Mademoiselle PÉRIN quittent le Maroc pour la Tunisie.

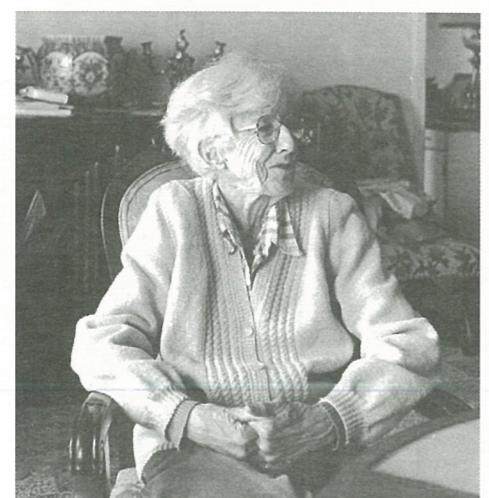
1956 La Tunisie devient indépendante.

1959 Départ pour Alger. Mais vient la guerre, appelée alors « les événements ».

1962 Retour en France où ces dames sont accueillies chez Madame de BARBARIN au Gagnier, avant de s'installer à la Combe au Roi. Mademoiselle PÉRIN trouve du travail à la M.S.A comme assistante sociale dans la région de Brossac. Puis à Mouthiers où elle est connue de tous.

Mademoiselle de PÉRIN et le Conseil Municipal

Elle est élue au Conseil Municipal de Mouthiers en 1971 et demeure Conseillère jusqu'en 1983. Avec l'assentiment et l'aide de Monsieur PLOQUIN, Maire, elle crée un centre aéré pour les enfants qui ne partent pas en vacances, au village des Chaumes (Fouquebrune). Le trajet se faisait dans le petit car de l'Abbé MANGON qui partait et revenait devant l'église.



la Commission d'Occupation des Sols et s'est trouvée, ainsi que ses collègues, confrontée à l'hostilité de certains propriétaires terriens.

Mademoiselle PÉRIN et le journal « Bulletin d'information » devenu « Vivre à Mouthiers »

Notes de James LATHIERE

« Mademoiselle PÉRIN a été réélue aux élections municipales de 1977, lorsque j'ai été élu pour la première fois.

La profession de foi annonçait la publication régulière d'un bulletin municipal. Les menus étaient vérifiés

par l'administration préfectorale qui proposait des modèles de menus diététiques et équilibrés.

Membre de la Commission École, Mademoiselle PÉRIN était sévère dans l'application de ces directives, ce qui n'était pas toujours du goût des employés. Les repas étaient alors toujours préparés avec des produits frais et de saison, fournis par les commerçants de Mouthiers et préparés dans la cuisine de la cantine scolaire. Monsieur Jacques DEDIEU, membre de la même Commission, a admiré son dévouement pour le bien-être de tous, sa simplicité, son ouverture d'esprit et son honnêteté, sa rectitude, le respect qu'elle avait des autres et de leur travail. Elle n'omettait jamais de remercier chaque personne impliquée dans la confection des repas. Beaucoup de chaleur humaine émanait d'elle.

Mademoiselle PÉRIN faisait également partie de la Commission des Impôts directs et de

la Commission d'Occupation des Sols et s'est trouvée, ainsi que ses collègues, confrontée à l'hostilité de certains propriétaires terriens. Mademoiselle PÉRIN et moi, nous nous rendions à ELGEY COMPO qui avait déménagé au 30 rue de Montmoreau à Angoulême. Mademoiselle PÉRIN a alors cessé de participer à la relecture du bulletin et je me rendais seul à Angoulême.

Dans un prochain numéro, la suite du travail de mémoire réalisé par Boëme Patrimoine à propos de l'action de Mademoiselle Perin sera présenté. Il sera consacré à son action vers les Aînés.

ACCUEIL DE NOTRE JUMELLE PETITE ROSELLE

Visite d'une délégation de Petite-Rosselle
Le comité de jumelage de Mouthiers et le conseil municipal recevront une délégation de nos amis de Petite-Rosselle du 29 octobre au 1er novembre.

Logés dans des familles monastériennes, les amis rossellois participeront à des visites organisées par le comité à Angoulême,



Les bacs - 15 ont fait leur rentrée !

Photos Alain PORTE

REMANIEMENT DU CADASTRE

La population est informée que les opérations de remaniement partiel du cadastre seront entreprises dans la commune à partir du 1er septembre 2010 pour une durée d'environ 6 mois.

Les agents du centre des impôts d'Angoulême chargés des travaux sont autorisés, par arrêté préfectoral du 9 juillet 2010, à pénétrer dans les propriétés publiques et privées sur le territoire communal et en tant que de besoin. Il s'agit de Messieurs LABEYRIE et LALANNE, géomètres du cadastre.

Les propriétaires concernés seront préalablement informés et convoqués individuellement à leur domicile par le service du Cadastre et pourront présenter leurs titres de propriété et de bornage.

Sont principalement concernés les secteurs de « la Tonnelle » « les justices » « la croix ronde » « les agriers » « chez bâty » « la croix guillaud ».

INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Les inscriptions sur la liste électorale sont ouvertes du 1er septembre au 31 décembre pour une prise d'effet au 1er mars prochain.

Les nouveaux arrivants et/ou les personnes non encore inscrites doivent donc se présenter en mairie avant le 31 décembre 2010 pour demander leur inscription.

Les jeunes atteignant l'âge de 18 ans au cours de l'année 2010 et jusqu'au 28 février 2011, sont, en principe, inscrits automatiquement. Néanmoins, nous leur conseillons de s'assurer auprès de la mairie que c'est bien le cas.

OFFRE LOCATION APPARTEMENT

La Commune de MOUTHIERS loue un logement situé au 1er étage rue de la Boëme, composé :

d'une entrée commune ; d'une pièce de vie - cuisine ; de deux chambres ; d'une salle d'eau ; d'un wc pour un montant mensuel de

341 € sans les charges

S'adresse à la mairie de MOUTHIERS au 05.45.67.92.20

La MJC recherche pour la garde des expositions le dimanche après-midi, des jeunes (+ 16 ans). Indemnité prévue.

Contacts
05 45 67 84 38

Théâtre patoisant

Les représentations du théâtre patoisant initialement prévues les 2, 3, 9 et 10 octobre sont reportées à des dates ultérieures non encore fixées.

L'atelier écriture

animé par Isabelle vous invite à une soirée conviviale où les mots deviendront des jeux Vendredi 19 novembre à la MJC à 20 h 30

Renseignements : 05 45 67 84 38

TENNIS

BILAN D'ACTIVITES 2010-2011
La saison débute le samedi 05 septembre 2009 avec l'Assemblée Générale de rentrée suivie d'un pot.

Les premières inscriptions se font le jour même. Nous veillons à mettre en place le plus rapidement possible les groupes d'entraînement de l'école et des adultes. Cela bien-sûr en prenant en compte l'âge, le niveau, la disponibilité des licenciés et celle des initiateurs, les créneaux horaires attribués au tennis... Nous ajustons ensuite au fil des nouvelles inscriptions. Avec plus de 60 jeunes inscrits à l'école et une trentaine d'adultes qui souhaitent suivre des cours, la tâche n'est pas toujours aisée. Mais nous y arrivons et espérons vous avoir satisfait encore cette dernière saison.

Ecole de tennis :
Des effectifs toujours en hausse: 60 jeunes : 21 Filles pour 39 garçons (47 l'an passé)

Jean Clément, notre dévoué et fidèle initiateur s'est démultiplié ; il assure les cours de l'école de tennis du mercredi matin de 9h à 13h et le samedi de 10h à 13h ainsi que les entraînements adultes messieurs le samedi matin de 8h30 à 10h, les dames le lundi de 18h à 20h et un groupe hommes de 20h à 21h30.

Jérôme Forestier a entraîné cette saison un groupe dames et un groupe messieurs le mercredi soir de 20h à 22h.

Dominique Botton a assuré l'entraînement d'un groupe filles le mardi soir de 18h à 19h30 et d'un groupe garçons le jeudi soir.

Jean-Marc Noyé a pris en charge les juniors le samedi après midi. Nous pouvons les féliciter du sérieux et de la qualité de leurs cours et nous comptons sur eux et sur leur disponibilité pour cette nouvelle saison.

Voyage à Roland Garros : Cette année, pour la journée des jeunes nous avons accompagné 4 jeunes de 96. Malgré un temps mitigé cette journée restera pour eux un grand moment : découverte de ce lieu mythique et des plus grands champions du moment.

Entraînement des adultes :
Les dames se sont réparties en trois groupes :
2 groupes le lundi soir avec Jean Clément
1 groupe le mercredi soir avec Jérôme Forestier

Les messieurs :
1 groupe, composé des mieux classés, a fonctionné le jeudi soir avec Jérôme.
1 autre, composé d'assidus lui aussi, se retrouvait à 8h30 le samedi matin avec Jean.



Coupe Yves Fleury :
1 équipe a participé : responsable Caroline Daumerie.
Coupe J.J. Péro : printemps :
1 équipe a participé :
Les rencontres mixtes ont toujours autant de succès

Tennis à l'école :
Le SCM tennis a reconduit son action « Tennis à l'école » une intervention intitulée « Première approche du tennis » auprès des élèves du CE2

Une classe a suivi un cycle de 6 séances de 75 min encadrée par Mr philippe Bouton (BETENNIS) assisté de Jean-Marc Noyé.

Nous espérons ainsi sensibiliser nos plus jeunes de Mouthiers et les inviter en fin de cycle à rejoindre l'école de tennis.

Challenge Mosaïc :
5 équipes de jeunes du SCM tennis ont participé au championnat départemental jeunes par équipes. Les rencontres ont eu lieu le mercredi et le samedi après-midi de mars à mai.

Le tournoi interne :
Notre 10ème tournoi inter-municipal s'est déroulé du 30 mai au 6 juin.

Nous avons pu bénéficier d'un temps magnifique malgré un mois de juin avec une météo capricieuse. Les objectifs du tournoi sont de permettre à des non licenciés de venir participer puis de nous rejoindre en septembre et de passer un moment de convivialité et de bonne humeur. Bien sûr il ne faut pas négliger l'aspect financier que représente la recette du tournoi, indispensable pour la vie du club.

Bilan : Tous les licenciés du club ont répondu présent + quelques amis futurs licenciés. Un tableau pour les jeunes de

l'école de tennis et un tableau pour les adultes ou entrent les plus âgés de l'école. Les soirées furent animées, les rencontres acharnées mais toujours fair-play les finalistes et demi-finalistes brillants :

Grâce aux commerçants et amis du club, tous les participants ont pu être récompensés : coupes et trophées ont été remis aux meilleures performances.

Le repas champêtre (un couscous royal) s'est déroulé de façon remarquable malgré une alerte à la pluie. Nous pouvons féliciter celles et ceux qui ont été les acteurs de cet excellent moment de sport et de convivialité.

Tournoi Open :
Dans le cadre du Circuit de la Charraud organisé avec le tennis-club de Vœuil notre tournoi semble plaire. Les joueurs s'inscrivent souvent aux 2 tournois.

Une belle réussite (92 participants) des matchs de qualité qui nous permettent de découvrir les talents des clubs voisins. Bravo et merci aux membres du club qui se sont investis pour assurer les permanences, les tableaux etc.. jusqu'à tard le soir

Tournoi Interne Doubles mixtes 13 équipes se sont engagées. Les rencontres qui ont eu lieu furent des moments de réel plaisir, mais confrontés aux difficultés de trouver des créneaux qui conviennent à chacun et avec possibilité d'utiliser la salle, le tableau reste inachevé.

Une initiative à renouveler, ou pas.

Soirée galette :
C'est un autre moment de convivialité. Ce fut l'occasion de faire le bilan des coupes Yves Fleury, J.J. Péro et du championnat + 35 ans messieurs. C'est aussi l'occasion de commenter les performances et les meilleurs classements de nos licenciés.

Réunion du bureau :
Le bureau a pris l'habitude de se réunir chaque 1er mardi de chaque mois à 20h30. Malgré une assistance parfois clairsemée, il faut continuer cette périodicité pour faire le point sur les activités.

Florence BEUDIN EXPOSE À LA M.J.C. EN OCTOBRE



ÉCOLE DE FOOTBALL

La saison est redémarrée depuis début septembre. L'école de foot possède la labellisation de la Fédération Française de Football grâce à l'encadrement mis en place sur l'ensemble des catégories et sur les installations qui, de plus, vont encore s'améliorer avec l'acquisition des nouveaux vestiaires et du club house en cette fin d'année. L'école de foot comptabilise, à ce jour, 80 enfants sur l'ensemble des catégories.

Les entraînements ont lieu :

- DEBUTANTS (année 2002 - 2003 - 2004 et 2005) : Les mercredis de 13h45 à 15h10.

Responsables de la catégorie : Christophe MOREAU - Thierry COIFFARD - DEGUIL -

Laurent DESVALOIS.

- POUSSINS (année 2000 et 2001) : les mercredis de 15h15 à 16h45.

Responsables des poussins : Franck RIDET - Christophe MOREAU - David MAYOUX - Bruno BOUSSEREAU - Dominique GILARDY - Cyrille MICHELON - Jean-Jacques LAVAUD - Stéphane MESLIER.

- U13 (année 1998 et 1999) : les mercredis de 17h à 18h45 et les vendredis de 18h à 19h15.

Responsables des U13 : Franck BOURCET - Luis BERMUDES - Dominique CHAUVERON.

- U15 et U17 (U15 : 1996 et 1997) (U17 : 1994

et 1995) : les mercredis de 18h15 à 19h45 et les vendredis de 18h15 à 19h30.

Responsables des U15 : Sébastien ALLERON - Eric AFGOUNE - Eric HYVONNET - Emmanuel BAILLET.

Les entraînements sont sous la responsabilité de Gyslain DECHESNE, possédant un Brevet d'Etat.

Un entraînement spécifique gardien de but aura lieu les vendredis de 18h15 à 19h15.

Pour tous renseignements sur l'école de foot, vous pouvez contacter :

Didier CHARRIER au 05.45.67.84.97. ou 06.88.11.52.57.

RANDONNÉES PÉDESTRES AVEC « SENTIERS DE BOËME »

JOUR	ANIMATEUR	RV MOUTHIERS Pl. du champ de foire	Lieu de la rando	Point départ	heure	Nb Km
10 oct	CDRP 05 45 38 94 48 www.belles-echappées.com	7 h 45	Belle échappée Angoulême- La Couronne	Lycée Agricole De l'Oisellerie	8 h	13,5
15-17 oct	Nadine-Serge		Lac de Vassivière	Infos à suivre 06 15 46 59 06		
24 oct	Attelages de la Croix ronde 05 45 70 44 11	Repas sur réservation individuelle:12 € Téléphoner avant le 11 octobre	MOUTHIERS	Logis de Bournet	8h30	6 et 13
7 nov	Michel 06 84 85 45 42	13 H 30	DOUZAT	Église du village	14h	12



BALADES FAMILIALES DU MERCREDI

départ à 14 h place du champ de foire à Mouthiers

13 et 27 octobre

10 et 24 novembre

SITE INTERNET INTERCOMMUNAL

Vous cherchez une activité pour vous et vos enfants ? Vous voulez en savoir plus sur votre commune et son patrimoine ? Être au courant de la dernière manifestation à venir ?

Retrouvez l'actualité et toutes les infos sociales, culturelles et sportives de la Communauté de Communes sur le site Internet intercommunal :

www.cc-charente-boeme-charraud.fr

Associations, pour faire figurer vos infos sur le site, contactez Christopher au 05.45.21.18.46 et par courriel à : site-cbc@wanadoo.fr

ATTELAGES DE LA CROIX RONDE

Randonnée : « Escapade sur les chemins de Mouthiers » pour les chevaux montés ou attelés et les pédestres

Dimanche 24 octobre 2010 - logis de Bournet 16440 MOUTHIERS

Inscription : 3 € par randonneur (compris le casse-croûte)

Au programme :

- Accueil et départ des randonneurs entre 8h 30 et 10 h :

circuit pour cavaliers et attelages : 18 km

circuits pédestres : au choix 8 ou 13 km

- déjeuner 12 € (préparé dans le four à pain)

- inscriptions et réservations pour le repas : paiement si possible à l'avance

Attelages de la croix ronde

36, chemin de la croix ronde

16440 MOUTHIERS

Tél. 05.45.70.44.11 ou 06.23.57.60.41

Mail nicolas.rainard@free.fr

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

14 août : Nathan BASLAND rue de la Boëme
16 août : Armand POUGEARD hameau des Grands Bois
23 août : Axel CHARDAC les Chaumes
30 août : Cora DA FONTE impasse de la Fontaine
30 août : Gabin DUGUE-CHATARD Gersac
13 septembre : Cassandra LILLAUD-CAMUT hameau des Grands Bois

MARIAGES

25 août : Roger ALLERON - Rosemonde THOMAS chez les rois
11 septembre : Julien MOREAU - Aigline JACLIN le Portail

DÉCÈS

30 août : Georgette VALTEAU veuve GUILLOTEAU le Morinaud
15 septembre : Marie Pierrette BOUVIER rue de la Boëme

SUR VOTRE AGENDA

OCTOBRE

9 : assemblée générale de la FNACA à 9 h à la salle Gilles Ploquin
22 : don du sang à Mouthiers salle Gilles Ploquin de 17 à 20 h
24 : randonnées à cheval « logis de Bournet » départs entre 8 h 30 et 10
du 26 au 28 octobre : stage foot
du 29 octobre au 2 novembre : accueil de PETITE-ROSSELLE

NOVEMBRE

6 : théâtre à la MJC à 20 h 30

PHARMACIES de GARDE

Du samedi à partir de 20 H au dimanche matin 9 H.
Du dimanche à partir de 20 heures au lundi matin 9 heures.
Téléphoner au 17 pour connaître la pharmacie de garde sur Angoulême
Pour la journée du dimanche, de 9 à 20 H, la pharmacie de garde est la pharmacie de garde du secteur indiquée dans la presse.

MÉDECINS de GARDE

POUR CONNAÎTRE

LE MEDECIN DE GARDE

LE WEEK-END

il faut composer le 15

Conception rédaction et mise en page : Jean REVEREAULT
Photos Alain PORTE

Impression : Composervices Angoulême RC 86 B 0280

Le prochain bulletin

sera le 302ème ! Il paraîtra début novembre. Les articles et annonces des associations et particuliers et le courrier des lecteurs devront être déposés à la mairie avant le 15 octobre. Les activités prévues jusqu'au 15 décembre pourront y être annoncées .

CRÈCHE FAMILIALE

Les P'tits Loups

55 bis, rue de la Boëme - 16440 MOUTHIERS

RENSEIGNEMENTS

Mme Anne-Marie MARTIGNAC - 05 45 67 84 88



Effet de serre à Mouthiers : un nouveau maraîcher !



Les Maîtres du temps... scolaire ont fait leur rentrée



L'équipe de l'école maternelle

(Photos Alain PORTE)